

SWISS ENGINEERING  
www.swissexperts.ch

© A.Poggi / EXPERTS / HEG / Ing / Mai 06

# Bonjour,

Merci de nous accueillir à l'occasion de votre journée de formation continue

1

---

---

---

---

---

---

---

---

SWISS ENGINEERING  
www.swissexperts.ch

© A.Poggi / EXPERTS / HEG / Ing / Mai 06

# Alexandre Poggi

Ingénieur civil et sécurité MSST  
Entrepreneur dipl.

Cabinet d'Ing.-Conseils A. Poggi  
Internet : [www.apoggi.ch](http://www.apoggi.ch)

Vice-Président de la chambre d'Experts

2

---

---

---

---

---

---

---

---

SWISS ENGINEERING  
www.swissexperts.ch

© A.Poggi / HEG Fribourg / Mai 06

# Qui sommes-nous ?



3

---

---

---

---

---

---

---

---

SWISS ENGINEERING  
www.swissexperts.ch

© A.Poggi / HEG Fribourg / Mai 06

## La chambre d'experts

...créée en 1977 par l'Union Technique Suisse UTS propose aux tribunaux, aux autorités administratives, aux banques, aux assurances ainsi qu'à toute personne intéressée, comme experts, des architectes et des ingénieurs qualifiés dans différentes spécialisations.

4

---

---

---

---

---

---

---

---

SWISS ENGINEERING  
www.swissexperts.ch

© A.Poggi / HEG Fribourg / Mai 06

Les spécialistes figurant sur notre liste ont apporté, à une commission de surveillance spécialement constituée à cet effet, **la preuve d'une formation appropriée et d'une pratique de la profession effectuée avec succès pendant dix ans au moins.**

Nous ne pouvons donc que les recommander en tant qu'experts.

5

---

---

---

---

---

---

---

---

SWISS ENGINEERING  
www.swissexperts.ch

© A.Poggi / HEG Fribourg / Mai 06

www.swissexperts.ch

Recherche

Terme de recherche

Catégorie

- Toutes
- 1 Construction/Génie civil
- 2 Architecture/Construction
- 3 Electrotechnique
- 4 Construction de machines
- 5 Chimie
- 6 Techniques de l'information et de la communication
- 7 Chauffage Ventilation Climatisation Réfrigération C
- 8 Processus commerciaux
- 9 Sécurité

Rechercher

6

---

---

---

---

---

---

---

---

**SWISS ENGINEERING** © A.Poggi / HEG Fribourg / Mai 06  
www.swissexperts.ch

## www.swissexperts.ch

Code d'honneur

L'expert UTS s'engage à observer les règles suivantes et s'efforce de les appliquer:

1. L'expert UTS défend les intérêts légitimes du mandant en se fondant sur ses connaissances particulières, au mieux de son expérience et selon les règles de l'art.
2. L'expert UTS observe dans l'accomplissement de son mandat la dignité que sa profession requiert; il ne recourt à aucun procédé contraire à l'honneur.
3. L'expert UTS est lié par le secret professionnel en ce qui concerne les affaires de ses mandants.
4. L'expert UTS observe, en agissant en qualité d'expert ou d'arbitre, la plus stricte objectivité. En cas de collision avec ses propres intérêts, il est tenu de renoncer au mandat ou de le résilier.
5. L'expert UTS n'accepte aucune commission, ni aucun avantage personnel de tiers. En qualité de mandataire ou de conseiller d'un client, il agit en pleine indépendance.
6. L'expert UTS observe les normes techniques usuelles. Il s'impose une formation continue pour maintenir ses connaissances au niveau qu'exigent ses activités d'experts.
7. L'expert UTS applique les tarifs d'honoraires en vigueur dans la profession.

7

---

---

---

---

---

---

---

---

**SWISS ENGINEERING** © A.Poggi / HEG Fribourg / Mai 06  
www.swissexperts.ch

## Merci de votre attention Et de votre prochaine recommandation

8

---

---

---

---

---

---

---

---